

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 246

AMENDEMENT

présenté par
M. Chenevard et M. Thiériot

ARTICLE 1ER BIS

I. – Substituer aux mots :

« une comparaison des avantages et des »

les mots :

« les avantages et les ».

II. – En conséquence, substituer aux mots :

« formuler à l'Union européenne une demande de mobilisation de »

les mots :

« recourir à ».

III. – En conséquence, après le mot :

« dérogatoire »

insérer les mots :

« du Pacte de stabilité et de croissance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel